GDS Creuse – L'action sanitaire ensemble	**Registre d'élevage** **Bilan sanitaire d'élevage** **Carnet de suivi d'élevage** marien.bataille.gds23@reseaugds.com	**Référence : 13a** **VETERINAIRES** **Date : 01/01/2021** **Page 1 sur 1** **Marien BATAILLE**

- La tenue d'un Registre d'Elevage, dans toutes les exploitations agricoles détenant des animaux de rente, a été rendue obligatoire par Arrêté Ministériel du 5 juin 2000.
- Des textes réglementaires (décret et arrêté du 24/04/2007) encadrent la prescription sans visite systématique dans le cadre du « suivi sanitaire permanent » selon les conditions suivantes :
    - Le vétérinaire (ou cabinet vétérinaire) désigné par l'éleveur pour pratiquer le suivi sanitaire permanent de son élevage dispense régulièrement les soins.
    - Il réalise, en relation avec l'éleveur, un bilan sanitaire annuel.
    - Il établit un protocole de soins au vu du bilan sanitaire.
    - Il fait des visites régulières de suivi.

Mise à disposition par GDS Creuse du registre d'élevage et du carnet de suivi d'élevage

Le registre : GDS Creuse a fourni un registre d'élevage à tous les éleveurs bovins du département. Si nécessaire, d'autres registres sont disponibles à GDS Creuse. Ce registre comporte 4 parties :

1. Caractéristiques de l'exploitation.
2. Encadrement zootechnique, sanitaire et médical.

A remplir à réception du registre, une fois pour toutes (sauf modifications de l'organisation générale de l'exploitation => rectification)

3. Identification et traçabilité des animaux
4. Carnet sanitaire

A renseigner en continu à chaque événement survenant dans l'exploitation + archivage des pièces associées (5 ans).

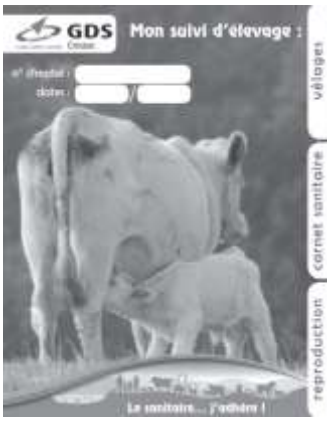

Les classeurs et les pochettes : pour faciliter le travail d'archivage des éleveurs, des classeurs aux logos du GTV et du GRASL et des pochettes transparentes ont été prévus et vous ont été fournis. Vous pouvez réapprovisionner auprès du GRASL sur simple demande.

Le carnet de suivi d'élevage : pour enregistrer les évènements de vêlage, les actions sanitaires sur les animaux, en reprenant tous les éléments règlementaires, et les indicateurs de reproduction. En fin de campagne, associé à WebGDS avec les informations sanitaires du troupeau et le BSE prérempli, cela permet une analyse et un ajustement des pratiques en matière de soins ou de conduite de troupeau.

Mise à disposition par GDS Creuse d'un bilan sanitaire annuel prérempli + un protocole de soins

Un **bilan sanitaire prérempli** (voir 13a1 – BSE prérempli Exemple) reprenant les données de l'élevage (éléments mortalités, sanitaire, ...) **est proposé à chaque éleveur** pour une analyse individuelle avec une approche collective de son cheptel mieux maitrisée.

Sur **autorisation écrite de l'éleveur**, toute **fourniture au vétérinaire traitant peut intervenir**.

Un formulaire de **protocole de soins** (voir 13a2 - Protocole de soins) est à votre disposition.

Fourniture d'armoires à pharmacie par Farago Creuse

Afin de faciliter le rangement des médicaments vétérinaires et répondre aux exigences de la législation, Farago Creuse propose des armoires pharmacies aux éleveurs avec facilité de rangement et d'utilisation du carnet sanitaire.

Eléments complémentaires

Différents outils sont disponibles en complément :

- Les formations « éleveur infirmier de son élevage » et autres formations (voir fiche 13b).